

Génocide au Rwanda : la justice autorise l'ouverture des archives de Mitterrand

Le Parisien, 12 juin 2020

Un chercheur réclamait depuis cinq ans l'accès à ces archives présidentielles, qui suscitent un vif débat depuis des années.

La polémique trouvera-t-elle enfin une issue? Le Conseil d'Etat vient de décider de l'ouverture des archives du président François Mitterrand concernant le Rwanda.

À l'origine de cette décision, la bataille menée par François Garner, un chercheur français qui depuis cinq ans réclame l'accès à ces documents gardés secrets. Dans sa décision rendue ce vendredi, le Conseil d'Etat a estimé que le requérant présente « un intérêt légitime à consulter ces archives pour nourrir ses recherches historiques et éclairer ainsi le débat sur une question d'intérêt public ».

« Secret défense »

L'audience s'est tenue le 5 juin dernier. A son issue, Me Spinosi, l'avocat du chercheur, s'était dit confiant quant à la décision qui serait prise. « Ce serait une décision intéressante à double titre, car cela permet de remettre le juge au cœur de la décision sur l'accès aux archives, et ça vaut pour le Rwanda mais aussi pour toutes les archives présidentielles, expliquait-il. Cela serait la reconnaissance, enfin, d'un droit d'accès aux archives concernant une période trouble. Il n'est pas sain, pas compréhensible, qu'on limite les possibilités des chercheurs. »

La France dispose désormais d'un délai de trois mois pour permettre à François Garner de consulter les archives. Jusqu'alors, il s'était toujours vu opposer le « secret défense » ou « confidentiel défense ».

Les zones d'ombre sur le rôle de

Paris avant, pendant et après le génocide - qui fit selon l'ONU au moins 800 000 morts d'avril à juillet 1994, essentiellement au sein de la minorité tutsi -, restent une source récurrente de polémiques en France.

Un sujet encore très crispant au PS

A la suite du président François Hollande, qui avait annoncé en 2015 la déclassification des archives du fond François Mitterrand, l'actuel chef de l'État, Emmanuel Macron, a annoncé en 2019 l'ouverture des archives françaises concernant le Rwanda entre 1990 et 1994 à une commission d'historiens. Mais l'accès à ces documents reste encore compliqué et la gestionnaire des archives Mitterrand, Dominique Berti-

notti, est régulièrement accusée par certains chercheurs de verrouillage.

Lors des dernières élections européennes, Raphaël Glucksmann, soutenu par le Parti socialiste, avait relancé un débat interne au parti à la rose en critiquant publiquement la politique du président Mitterrand en Afrique. « La France a armé, soutenu financièrement et politiquement les génocidaires » alors que « François Mitterrand était président de la République », avait-il déclaré sur Radio J. « Je m'inscris dans les pas de François Mitterrand sur la construction européenne, la peine de mort, les mesures sociales de 1981, pas dans la politique africaine de la France ». Dans la foulée, 23 anciens ministres avaient riposté dans une tribune destinée à Olivier Faure, le patron du PS pour s'émouvoir de ces propos.